

Évaluations CP : garde à vous !

Depuis quelques jours, l'institution n'a qu'un seul sujet à traiter : la remontée des résultats des évaluations CP. Plus de problèmes de remplacements, de sur-effectifs, d'accueil d'enfants handicapés, de surcharge administrative... Pour notre administration, un seul problème nécessitant la mobilisation générale : certaines écoles ne se sont pas précipitées sur le portail « repère.cp-ce1.fr » afin de remplir les cases. Il suffisait pourtant de cliquer *sur l'étoile de la tuile (sic)* « portail de saisie de l'évaluation repères » du menu bureau consultable sur le PIA du bureau du directeur...pour avoir le mode d'emploi...

Les raisons pour lesquelles des enseignants, malheureusement trop peu nombreux, ont refusé de soumettre leurs élèves à ces tests ministériels, ou de saisir les résultats, sont connues et relativement admises. Au point d'ailleurs que le débat ne porte plus du tout sur la pertinence des exercices, mais sur la seule question de la soumission à l'autorité : ces évaluations sont au mieux inutiles, au pire néfastes pour nos élèves, même les IEN n'y cherchent plus de justification pédagogique !

En se déplaçant du pédagogique au hiérarchique, l'enjeu de ces évaluations est apparu plus clairement à ceux qui ne l'avaient pas encore perçu : une mise au garde-à-vous des enseignants, une crise d'autorité d'un ministre qui craint de ne pouvoir achever avant son départ le travail entamé sous Sarkozy, lorsqu'il était conseiller de Darcos. Les DASEN, et IEN, en bons fonctionnaires, fonctionnent : ne restent plus que quelques inférieurs hiérarchiques à mater.

La semaine de pressions, de menaces, d'intimidations et dans certains cas même, d'humiliations verbales, qui vient de s'écouler est sidérante. L'arsenal des sanctions brandies en épouvantail est allé de la journée de retenue de salaire jusqu'à des représailles sur l'avenir des élèves en promettant des véto sur les propositions de maintien ou des suppressions de maitres E dans les écoles réfractaires ! Le tout par téléphone, sans preuves, en dépit du droit et de la moindre déontologie puisqu'il s'agit de faire payer la facture aux élèves en difficultés!

Comment alors préserver notre liberté pédagogique, qui nous contraint à faire passer des évaluations certes, mais qui nous garantit théoriquement la compétence pédagogique de les choisir ? Comment encore préserver notre dignité professionnelle en choisissant ou pas des outils que l'on juge adaptés à nos élèves et à la bonne conduite de notre classe ? Comment protéger nos élèves du risque d'utilisations de données nominatives concernant leurs difficultés scolaires ? (les données étant transférées vers des serveurs irlandais en dehors du cadre défini par le règlement général sur la protection des données RGPD)

En résistant !

Les menaces étant inhabituellement fortes, il devient plus facile de le dire que de le faire... Chacun selon le contexte de son école, son caractère, son appréciation du risque, va avoir une façon différente de résister, mais je crois essentiel de ne pas rester passif, de ne pas se résigner. Lorsque la pression est si forte, et en l'absence regrettable d'un mouvement collectif massif, je pense qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise façon de résister. Certains affirment avec force et détermination leur refus de toute passation, et de toute saisie. D'autres, n'ayant pas fait passer les évaluations, noircissent au hasard des cases afin de remplir la demande institutionnelle qui concerne la remontée de résultats, mais préservent leurs élèves et leur travail de classe en gardant les livrets au fond d'un placard... Bonne chance aux fonctionnaires de la rue de Grenelle pour « analyser » les résultats ! De mon côté, les livrets serviront probablement de matière première pour la fabrication de papier recyclé, et mes élèves ont tous obtenus 100% de réussite... Une véritable application du slogan « Pour une école de la confiance » !